



## **CONVOCATION**

**à la séance du Conseil général**

**du lundi 1<sup>er</sup> février 2016, à 19h30 à l'Hôtel de Ville**

**41<sup>ème</sup> SEANCE**

### **Rapports du Conseil communal**

#### **16-002**

**Rapport du Conseil communal**, concernant une demande de crédit complémentaire à la restauration-rénovation et à l'assainissement partiel de l'Hôtel de Ville.

#### **16-003**

**Rapport du Conseil communal**, concernant le coefficient fiscal et les effets des mesures prises par l'Etat lors de l'acceptation de son budget 2016 sur l'insuffisance de financement.

### **Autres objets**

#### **15-604**

**Interpellation** du groupe PLR par Mme et MM. Alexandre Brodard, Jérôme Bueche, Julien Spacio, Joël Zimmerli, Mirko Kipfer, Beat Geiser, Jean Dessoulavy, Christophe Schwarb, Philippe Etienne, Jean-Charles Authier et Amelie Blohm Gueissaz, intitulée « Place du funiculaire et alentours : La Coudre mérite mieux que cela ! » (Déposée le 14 août 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 7 septembre 2015) :

« Située au centre de la Coudre, au pied du funiculaire, aux abords des commerces, de la poste, de l'école primaire et d'une école internationale, ainsi que de l'arrêt de bus, la place du funiculaire de La Coudre constitue le point névralgique du quartier et est chère à ses habitants. Elle est de plus empruntée par les nombreux touristes se rendant à Chaumont et mérite donc à l'évidence un traitement de faveur. Et pourtant, voilà de très nombreuses années que cette place est négligée, laissée dans un état indigne d'une place de cette importance. Bien pire, elle sert même depuis de longs mois de dépôt pour un chantier qui tend à s'éterniser aux yeux de beaucoup. Vis-à-vis des habitants du quartier comme des touristes de passage, il faut admettre que cette situation n'est vraiment pas satisfaisante.

Les montants nécessaires à sa réfection avaient bien été prévus dans de précédentes planifications financières de la Ville, et encore dans l'actuelle, mais force est de constater : rien ne bouge. Il conviendrait donc de s'atteler à la tâche sans délai pour rendre cette place accueillante et conviviale.

Toujours à La Coudre, maintes voix ont fait part de leur mécontentement quant à la disparition de nombreuses places de parc dans les environs de la place centrale, places qui étaient pourtant appréciées de la population et nécessaires à la vie du quartier, d'autant plus que l'offre est très restreinte à cet endroit contrairement à ce qui pourrait être le cas au centre-ville :

- Les places de parc situées en haut du collège du Crêt-du-Chêne, réservées aux enseignants, vont semble-t-il disparaître suite aux travaux de rénovation du collège. Elles ne dérangent personne et étaient fort appréciées des enseignants ne résidant pas à proximité, entre autres pour apporter à l'école le matériel parfois lourd et encombrant indispensable à leur activité. En outre, elles étaient utilisées en soirée, le week-end et durant les vacances scolaires par de nombreuses personnes participant aux différentes activités se déroulant à proximité (en lien notamment avec les deux salles de gymnastique du Crêt-du-Chêne et de Ste-Hélène, la piscine, l'église, les restaurants de la place, les commerces et autres événements occasionnels).

- Les places de parc situées au pied du collège Ste-Hélène, sur l'ancien terrain de basket, ont disparu au profit d'un deuxième terrain multisport construit pour les élèves de ce collège. Même si cette place ne constituait initialement pas un parking, il était très utile de pouvoir l'ouvrir aux voitures en cas de manifestation d'importance, notamment pour les mariages célébrés au Temple, les expositions et autres manifestations au collège, ou pour les soirées de la gym de La Coudre, qui drainent un nombreux public.

Finalement, et toujours au pied du collège Ste-Hélène, beaucoup s'interrogent sur l'avenir des salles de classes provisoires (« containers ») installées maintenant depuis fort longtemps à cet endroit, entre les deux terrains multisports, et qui semblent y prendre racine malgré certains engagements des autorités et le fait qu'elles ne sont plus utilisées. La place qu'elles occupent pourrait pourtant mieux servir les intérêts des habitants du quartier, pourquoi pas en y déplaçant le terrain multisports du collège pour libérer la place bétonnée par exemple pour les voitures en cas de manifestation ?

Au vu de ce qui précède, les soussignés souhaitent par la présente interpellier le Conseil communal sur ces problématiques et lui demander des explications et des réponses aux questions suivantes :

- Une réfection de la place du funiculaire de La Coudre est-elle prévue prochainement ? Si oui, dans quel délai et dans quelle forme ? La population et les associations de quartier concernées ont-elles été consultées ? Leurs souhaits seront-ils pris en considération ?
- Est-il prévu de rendre à leurs utilisateurs les places de parc situées en haut du collège du Crêt-du-Chêne ? Sinon, qu'est-il envisagé pour les remplacer ?
- Qu'est-il prévu concernant les salles de classe provisoires (« containers ») situées au pied du collège Ste-Hélène ? La place sera-t-elle prochainement rendue à la population ? Si oui, est-il prévu de mettre des places de parc à cet endroit ?

Avec nos remerciements au Conseil communal pour les éclaircissements qu'il nous fournira sur ces différents points ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit

### **15-605**

**Interpellation du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Dimitri Paratte, Edouard Jeanloz, Joël Desaulles, Jean-Frédéric Malcotti, Michel Favez, Nicolas de Pury, Amanda Ioset, Julien Binggeli et Hélène Dederix-Silberstein**, intitulée « Neuchâtel une ville étudiante vantée mais sans étudiants, sans fêtes et sans vie culturelle abordable ? » (Déposée le 4 novembre 2015 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 9 novembre 2015).

« Le groupe PopVertsSol est inquiet du manque d'attention flagrant que la Ville de Neuchâtel attache aux 4000 étudiantes et étudiants qui ont choisi notre ville pour passer les plus belles années de leur vie. Nous attendons les réponses de plusieurs directions responsables à nos yeux de la dégradation des conditions cadres de la vie culturelle étudiante : celle de la Sécurité et l'autre de la Culture et accessoirement de l'Urbanisme ».

- 1) Pourquoi la Ville refuse-t-elle de louer la salle des fêtes de la ferme de Pierre-à-Bot ? La mort dramatique dans un accident de la route d'un utilisateur ivre de cette salle ne peut justifier la punition collective de toute la communauté étudiante neuchâteloise par une interdiction discriminatoire des fêtes étudiantes.
- 2) Pourquoi de nombreuses associations étudiantes se sont-elles vu refuser des autorisations de police pour organiser des manifestations dans les murs de l'Alma Mater à l'exception notable de la fête « Secomania » ? La proximité politique entre cette association de sciences économiques et la Direction de la sécurité est-elle en jeu ?

- 3) Suite aux débordements à la dernière Secomania en 2014 victime de son succès, la Case-à-Chocs refuse d'accueillir toute nouvelle fête étudiante. Cette décision nous semble à nouveau une sorte de punition collective qui discrimine les Ethn'noces, Sport'noces ou autres Bio'noces jusqu'à maintenant pas directement incriminées dans des débordements ingérables. Quelle est la politique culturelle visée par ce type d'exclusion de la scène étudiante neuchâteloise ?
- 4) Pour donner une chance au Conseil communal de nous parler d'un avenir meilleur, au-delà de la construction de logement pour doctorant-e-s, quelle sera sa politique visant à faire de Neuchâtel un lieu où il fait à la fois bon étudier, mais aussi vivre une vie culturelle accessible et où il serait possible de célébrer les joies des examens et de la vie universitaire sans exclusion de tous les lieux publics ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

### **16-603**

**Interpellation dont le traitement en priorité est demandé du groupe PopVertsSol par Mmes et MM. Nicolas de Pury, Amanda Ioset, Michel Favez, Julien Binggeli, Joël Desaulles, Edouard Jeanloz, Jean-Frédéric Malcotti et Béatrice Nys**, intitulée « Non à la fermeture de quatre bureaux de poste tous les dix ans en ville de Neuchâtel ! » (Déposée le 11 janvier 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016) :

« En préambule à notre interpellation, et en complément de celle déposée par M. Vincent Pahud (16-602), notre groupe souhaite vivement que le Conseil communal rappelle à la direction de La Poste qu'elle respecte sa mission et ses obligations de service public qui lui incombent et qui sont inscrites dans la loi fédérale sur la Poste (LPO) en ces termes:

«La Poste a pour but de garantir à la population et aux milieux économiques des services postaux variés, avantageux et de qualité ainsi que des services de paiement relevant du service universel.

La Poste doit en particulier assurer un service universel suffisant et à des prix raisonnables, à tous les groupes de la population et dans toutes les régions du pays, par la fourniture de services postaux et de services de paiement ».

### **Comme il y a 10 ans...**

Comme il y a 10 ans, et de manière toute aussi scandaleuse, c'est par l'intermédiaire de la presse locale que les citoyens de notre commune ont appris, à la mi-décembre, la volonté de La Poste de fermer quatre offices. Ceci sans aucune information préalable auprès des Autorités de notre commune et des représentants des clients.

Que pense réellement le Conseil communal de cette manière de faire?  
Car sa première réponse et son communiqué de presse du 23 décembre ne sont pas fait pour nous rassurer...

- La Poste ne doit pas pouvoir réaliser des modifications dans le réseau des offices postaux qu'en accord avec les Autorités locales. Mais il est vrai que c'est difficile, quand La Poste se moque éperdument des Autorités, des citoyens et tout simplement de ses clients.
- La Poste doit respecter le principe de la bonne foi et de la transparence lors de ses rapports avec les Autorités locales et avec les représentants de la clientèle. Mais avec le management actuel de La Poste, qui exerce de plus des pressions inacceptables à l'encontre de son personnel, les principes de bonne foi et de transparence n'existent pas!

Il y a 10 ans, La Poste avait réussi, en menant des négociations fortes discrètes avec certains membres de nos Autorités. Cette manière de faire que l'on peut qualifier «d'enfumage pré-électoral» avait permis, en pleine période électorale (mai-juin 2004), à ce que certains membres de nos Autorités oublient le jeu du partage démocratique.

Finalement ce sont quatre bureaux de poste, dont deux pendant les vacances d'été, Chaumont, le Mail, la Cassarde et Monruz qui ont été fermés.

Les discussions au Conseil général ont eu lieu donc après la fermeture de ces bureaux, des milliers de citoyens avaient déjà signé des pétitions contre la fermeture ou la transformation de ces offices et une plainte pénale avait même été déposée par plusieurs citoyens contre des membres et anciens membres du Conseil communal de l'époque.

### **Aujourd'hui,**

Le groupe PopVertsSol dénonce une nouvelle fois la volonté de fermeture de quatre bureaux de poste en ville de Neuchâtel, la Coudre, Serrières, Vauseyon et l'Ecluse, et manifeste clairement son refus d'aller plus loin dans les concessions faites à la restructuration menée par La Poste.

Nous souhaitons que le Conseil communal entreprenne tout pour surseoir aux décisions de La Poste.

Nous souhaitons également que le Conseil communal s'oppose à toute diminution de prestations dans l'offre de la Poste à Neuchâtel.

Est-ce que le Conseil communal est d'accord et unanime avec ce souhait, partagé par ailleurs par bon nombre de nos concitoyens?

La transformation d'offices en de simples agences n'est pas acceptable. De plus, c'est une manière délibérée pour La Poste de contourner sa mission première de service public et universel. A moyen terme, comme nous avons pu le constater dans le canton de Vaud, toute agence peut fermer dans deux ou trois ans sans aucune contrepartie.

Le groupe PopVertsSol s'oppose notamment à l'instauration d'un partenariat au sein d'une épicerie ou d'une pharmacie par exemple, qui n'aurait comme offre de prestations que la réception de lettres et colis ainsi que la vente de timbres.

Nous demandons que le réseau d'offices de poste en ville de Neuchâtel permette d'assurer les prestations du service universel à tous les groupes de la population à une distance raisonnable, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Rappelons que les quartiers de Serrières et de la Coudre sont en plein développement, avec de nouveaux logements prévus. Il est prévu une augmentation de la population, notamment celle de nos aînés.

De vouloir à terme une seule poste centrale en ville est une aberration, qui contredit toutes les tentatives de développement qualitatif et harmonieux du futur de nos différents quartiers.

De plus, nous doutons fortement que le cœur de métier de La Poste puisse se développer par une centralisation excessive ou par la vente de produits dérivés de tuyaux et de pommeaux de douches, de bonbons ou autres bandes dessinées.

Même si ces compléments de revenus semblent les bienvenus, cela n'a plus rien à voir avec la notion de service postal universel.

A l'heure où nous parlons d'une prochaine fusion entre Peseux, Corcelles-Cormondèche, Valangin et Neuchâtel, il est d'autant plus pertinent de sursoir à toute nouvelle fermeture de bureaux de poste, alors que les offices de Valangin (en 2010) et de Corcelles-Cormondèche (en 2015) ont été fermés définitivement.

Comment le Conseil communal compte-t-il agir et comment va-t-il soutenir les nombreux citoyens dans leurs actions contre ces projets de fermeture ? ».

Développement

## **16-301**

**Motion des groupes PopVertsSol et socialiste par MM. Edouard Jeanloz, Morgan Paratte et consorts**, intitulée « A Neuchâtel on sème ! » (Déposée le 11 janvier 2016 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>ère</sup> fois lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016) :

« Sous l'intitulé «À Neuchâtel, on sème!» les groupes PopVertsSol et socialiste souhaitent développer avec les habitants et les autorités un projet pionnier visant à permettre aux citadines et citadins de renouer avec la terre et de jardiner au cœur de leur quartier.

Concrètement, il s'agit de mettre à disposition des habitants et des écoles des parcelles de jardinage équipées de 5 à 40 m<sup>2</sup> avec comme objectif l'envie de réunir sur le même terreau, familles de tout horizon et toute culture, personnes de tout âge, amoureux de la nature, gastronomes avertis, jeunes fans de flore et maraîchers en herbe.

Pour atteindre ces objectifs, les groupes PopVertsSol et socialiste demandent au Conseil communal d'étudier les conditions réglementaires permettant d'ancrer durablement la création de parcelles de jardinage destinées aux habitants et aux écoles sur le territoire de la ville. Le cas échéant, le règlement d'urbanisme sera modifié et les articles concernés devront être confirmés dans l'étude ».

### **Développement**

Créer un potager urbain, c'est valoriser dans chaque quartier des espaces verts ou un espace délaissé, inutilisé (toiture-jardin, par exemple), voire même bétonné, en un verdoyant jardin potager, afin de permettre aux citadines et citadins de se rencontrer et de jardiner ensemble. De nombreuses expériences de potagers urbains ont vu le jour ces dernières années dans les villes du monde entier. De nombreuses variétés de plantes, de légumes et de fleurs peuvent croître dans un potager. Préparer la terre, semer, entretenir et récolter sont des gestes souvent oubliés par de nombreux concitoyens. Un besoin de se réapproprier ces techniques et d'avoir une emprise sur le choix de son alimentation se fait jour et justifie de mettre dans tous les quartiers des surfaces de jardinage à disposition pour les habitants. Ces surfaces seront équipées par la Ville et aménagées par des groupements de personnes intéressées.

### **Quels objectifs généraux?**

1. Objectifs sociaux : le projet vise à revivifier les liens sociaux.

Les actions portent sur :

- le développement de la solidarité: intergénérationnel, interculturel, animation de quartier, aménagement d'espaces quotidiens d'échanges et de rencontres.

## 2. Objectifs éducatifs et de formation : tout un ensemble d'apprentissages

- apprentissage des comportements respectueux du travail des autres, de soi, de l'environnement;
- apprentissage de la citoyenneté, de la participation à des projets collectifs;
- apprentissage des techniques de jardinage, de gestion et de l'aménagement de l'espace;
- valorisation des produits du jardin : cuisine, conservation, commercialisation.

## 3. Objectifs environnementaux

La création de jardins partagés est un plus pour l'environnement, par :

- l'amélioration du cadre de vie des quartiers et des espaces verts ;
- elle s'inscrit dans le programme « Nature en ville » par l'enrichissement et la valorisation de la biodiversité par des cultures biologiques respectant le sol et en créant des abris pour la faune.

## 4. Objectifs économiques

- individuels : autoconsommation des légumes, trocs-échanges dans le cadre familial ou de voisinage, etc ;
- collectifs : maintenir en zone urbaine des espaces suffisants pour l'agriculture de proximité. Ces structures permettent de fournir des paniers de légumes.

### **Fonctionnement:**

A titre d'exemple, plusieurs communes du canton de Vaud et de Genève ont déjà favorisé la réalisation de potagers urbains avec le soutien de l'Association Equiterre. La valeur ajoutée de l'approche encadrée par Equiterre est que ces projets de potagers sont développés en amont avec les futurs jardiniers, de manière participative, tout en intégrant au projet les différents acteurs du quartier (associations de quartiers, écoles, centres pour jeunes, maisons de quartier, EMS, etc.). Autre valeur ajoutée: en signant la «Charte des potagers urbains», les jardiniers urbains s'engagent à jardiner de manière écologique, à favoriser la biodiversité sur le site, à utiliser l'eau de façon rationnelle et à valoriser le compostage. À cette fin, des cours de perfectionnement sont également mis en place.

Dans ces communes, le fonctionnement est simple : les personnes intéressées dans un quartier déterminé se réunissent après un appel par voie de presse. Equiterre est chargé de conseiller et d'expliquer en détail lors d'une assemblée constitutive, le fonctionnement d'un potager de quartier. Une parcelle est retenue et divisée en lots de 5 m<sup>2</sup>. Chaque participant peut obtenir un ou plusieurs lots totalisant au maximum 40 m<sup>2</sup>.

La Commune est responsable de l'équipement des parcelles en eau. Elle aide le démarrage du projet en mettant à disposition des moyens financiers ou des personnes capables de donner des cours de jardinage de base. L'assemblée des jardiniers s'autonomise après une saison de coaching de la part d'Equiterre et de la Commune. Toutefois, afin d'assurer la durabilité du projet, une instance communale gère le fichier des parcelles attribuées afin que la transition entre les utilisateurs se fasse de manière planifiée (listes d'attentes).



Les parcelles mises à disposition sont le fait prioritairement de la Commune mais l'idée qu'un particulier ouvre son jardin à une utilisation collective est envisagée.

**Les 10 étapes:**

1. Organisation d'une conférence de présentation du projet aux habitants de un ou plusieurs quartiers.
2. Identification du lieu d'intervention dans les quartiers identifiés.
3. Négociation avec le propriétaire foncier et signature par le partenaire de la charte du potager urbain.
4. Réalisation d'une démarche participative avec les futurs jardiniers.
5. Conception du potager urbain par un architecte paysagiste qui tiendra compte de la charte et des attentes réalisables des jardiniers.
6. Restitution de la démarche participative et affinement du projet avec les futurs jardiniers.
7. Inscription définitive des jardiniers.
8. Réalisation des aménagements de base du potager urbain par le maître d'œuvre (propriétaire foncier ou collectivité).
9. Inauguration du potager urbain, remise des parcelles.
10. Développement autogéré de chaque entité avec organisation de cours sur demande pour les utilisateurs.

**Coûts estimés:**

Aménagements de base : approvisionnement en eau, électricité, cheminements, plantation de barrières végétales, préparation du sol, il faudrait compter entre CHF 30.- et CHF 60.- le m<sup>2</sup>.

Si l'on estime que chaque jardinier jardine une parcelle de 5 à 40 m<sup>2</sup> la réalisation pour chaque utilisateur (individu ou famille) reviendrait entre CHF 150.- et CHF 2400.- Ce chiffre serait à relativiser vu que les futurs utilisateurs peuvent réaliser une partie des travaux eux-mêmes.

Pour atteindre ces objectifs, les groupes PVS-PS demandent au Conseil communal d'étudier les conditions réglementaires permettant d'ancrer durablement ces parcelles de jardinage destinées aux habitants et aux écoles sur le territoire de la Ville.

Discussion

Neuchâtel, le 12 janvier 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Rémy Voirol